



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 21 septembre 2015 à 20 heures

Présents : Jean LÉONARD – Émile FEDERICI – Céline FRAYARD - Jean-Pierre HOEFLICH - Robert ARMENIER – Véronique BLANC - Cécile DARGASSIES – Sophie DUCOUX - Henri LÉZAT - Jean-Luc LÉZAT – Émilie MATÉO - Jean-Claude PANNEBIAU – Cécile PHARAMOND -

Excusés/Absents : Jean-Marc AGOSTINI – Aliette de THONEL d'ORGEIX -

Ont donné pouvoir : Jean-Marc AGOSTINI à Robert ARMENIER – Aliette de THONEL d'ORGEIX à Jean-Pierre HOEFLICH –

Convocation du 16 septembre 2015

*Secrétaire de séance* : Émilie MATÉO

Monsieur le Maire déclare le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 20 heures

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 août 2015

Monsieur Jean-Luc LÉZAT demande à ce que soit retiré du compte-rendu, que le versement de la subvention était conditionné par la signature de la convention.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet avait été abordé lors du dernier Conseil.

Madame FRAYARD précise qu'elle ne conteste pas le fait que la décision ait été prise mais qu'elle ne faisait pas partie des Adjoints.

Monsieur PANNEBIAU conteste le dernier paragraphe du point 2

Ainsi que sur le point 4 «Dans un premier temps le prix du repas ne changera pas»

Madame FRAYARD conteste le terme «conseille» au paragraphe 2 du point 2.

Monsieur le Maire précise que les points contestés seront rectifiés.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 août 2015 est réfuté à 8 VOIX : CONTRE  
Jean-Luc LÉZAT - Jean-Claude PANNEBIAU - Sophie DUCOUX - Céline FRAYARD  
Cécile DARGASSIES - Robert ARMENIER - Cécile PHARAMOND - Émilie MATÉO

1 ABSTENTION : Jean-Marc AGOSTINI

6VOIX : POUR

Jean LÉONARD - Véronique BLANC - Henri LÉZAT - Aliette de THONEL d'ORGEIX  
Jean-Pierre HOEFLICH - Émile FEDERICI

## **-1- MONTANT DE FACTURATION DES REPAS CANTINE :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir le prix des repas cantine à 2.75 € tarif pratiqué par l'ALVEE.

Un débat s'en suit, certains Conseillers(ères) voulant des garanties sur la pérennité de ce tarif. Monsieur le Maire et le 1er Adjoint répondent que n'ayant pour l'instant aucun élément de calcul, il n'est pas possible de donner de garantie. Par contre il propose de fixer ce prix pour une période de trois mois ce qui permettra d'effectuer les calculs de prix de revient et d'ajuster si besoin est.

Cette proposition étant contestée par des accusations de non calcul prévisionnel, Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture a répondu mi-août au fait que la Mairie doit reprendre la gestion de la cantine. La décision, après consultation de notre avocat, n'a pu être prise que huit jours avant la rentrée, la Mairie n'a pas eu le temps ni les moyens de demander aux fournisseurs des renseignements pour établir un prix, le souci premier étant de tout organiser pour que les enfants déjeunent dans de bonnes conditions, ce qui a été le cas.

Monsieur le Maire est obligé de rappeler à l'ordre Monsieur ARMENIER qui sort du sujet plusieurs fois, évoquant un soit disant délit de marchandage par rapport aux fournisseurs de la cantine et faisant notamment état d'un mail personnel l'invitant lui et l'équipe majoritaire à rester pour une réunion après le Conseil. Monsieur le Maire lui explique que ses propos n'ont aucun fondement la notion de délit de marchandage étant totalement inappropriée dans le cas que nous traitons et lui demande de rester sur le point de l'ordre du jour ainsi que d'éviter de digresser sur des sujets personnels.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le maintien du prix du repas cantine à 2.75 € pendant 3 mois.

**VOTE CONTRE : 6 VOIX**

Jean-Luc LÉZAT - Sophie DUCOUX - Jean-Claude PANNEBIAU - Céline FRAYARD  
Robert ARMENIER - Jean-Marc AGOSTINI

**VOTE POUR : 6 VOIX** dont celle de M. le Maire

Véronique BLANC - Henri LÉZAT - Jean-Pierre HOEFLICH - Alette de THONEL d'ORGEIX  
Émile FEDERICI - Jean LÉONARD

**ABSTENTIONS : 3 VOIX**

Cécile DARGASSIES - Cécile PHARAMOND - Émilie MATÉO

La voix de M. le Maire étant prépondérante en cas d'égalité de voix dans les suffrages exprimés – le prix du repas cantine sera maintenu pendant trois mois au tarif de 2.75 €.

## **-2- DEVIS REFRIGERATEUR DE LA SALLE DES FETES :**

Monsieur Émile FEDERICI, Adjoint au Maire et Président de la Commission Achats indique à l'Assemblée que les réfrigérateurs de la salle des fêtes provenant de la cantine scolaire sont en piteux états – présentant également des traces de rouille. Le fournisseur du matériel cantine PMR dont le siège social se situe à LABÈGE nous a prêté un frigo MEP qui a servi dans des expositions – il propose de nous le céder à environ le tiers du prix de sa valeur : soit 1 100 € hors taxes.

Il précise que la Commission Achat, vu cette opportunité, a accepté le renouvellement d'un des deux appareils.

Monsieur le Maire propose de l'acheter et soumet au vote.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ**

### **-3- DEVIS DU GRILLAGE POUR LE TALUS DE LA MAIRIE :**

Monsieur DULON, ayant nettoyé son terrain, a contacté Émile FEDERICI. Vu la dangerosité du lieu pour les enfants, ils ont constaté ensemble qu'il serait opportun d'installer une clôture en haut du talus de la Mairie, au-dessus de chez lui.

Il informe le Conseil avoir contacté deux Sociétés :

Les Ets Portelli Route de Seysses à Toulouse, qui ont remplacé le grillage aux écoles et placé celui dominant le terrain de pétanque – ainsi que Les Jardins de Pauilhac Route de Bellegarde à Thil :

Il indique que la Commission Achat a opté pour l'offre la plus avantageuse soit celle des Jardins de Pauilhac pour un montant hors taxes de 2 444.00 € alors que le devis des Ets Portelli s'élevait à 2 676.00 € hors taxes.

Le Conseil après délibération approuve à 14 VOIX : POUR le choix fait par la Commission Achats.

Monsieur Jean-Luc LEZAT ne participant pas au vote de par sa position – La Société appartenant à un membre de sa famille.

### **-4- DEVIS DES MENUISERIES ECOLE ET CANTINE :**

Monsieur Émile FEDERICI présente également un devis pour le remplacement de menuiseries à l'école et à la cantine d'un montant total hors taxes de 2 776.23 €.

La Commission achat a donné son aval pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision prise par la Commission Achats.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare le Conseil Municipal clos à 20 heures 52.

Fait à Thil, le 22 septembre 2015

Le Maire

Jean LÉONARD

